



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2730

22 décembre 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2730e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 22 décembre 1986, à 19 h 15

Président : M. WALTERS

(Etats-Unis d'Amérique)

Membres : Australie

Bulgarie

Chine

Congo

Danemark

Emirats arabes unis

France

Ghana

Madagascar

Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord

Thaïlande

Trinité-et-Tobago

Union des Républiques

socialistes soviétiques

Venezuela

M. WOOLCOTT

M. GARVALOV

M. LIANG Yufan

M. GAYAMA

M. BIERRING

M. SHIKIR

M. de KEMOULARIA

M. GBEHO

M. RARETAFIKA

Sir John THOMSON

Mme LAOHAPHAN

M. MOHAMMED

M. TIMBERBAEV

M. PABON GARCIA

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 20 heures.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adonté.

LA SITUATION ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (S/18480)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. A la suite de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire la déclaration suivante, au nom des membres du Conseil de sécurité.

"Le Conseil de sécurité s'est réuni aujourd'hui pour examiner le rapport du Secrétaire général du 26 novembre 1986 (S/18480) demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 588 (1986). A l'issue de consultations, j'ai été autorisé à faire la déclaration suivante au nom des membres du Conseil :

'Les membres du Conseil de sécurité prennent acte du rapport du Secrétaire général (S/18480) et expriment la vive préoccupation que leur cause la gravité de la situation qui persiste entre l'Iran et l'Iraq. Ils renouvellent l'appel qu'ils ont lancé en vue de l'application des résolutions 582 (1986) et 588 (1986) du Conseil de sécurité et du règlement de ce conflit prolongé par des moyens pacifiques. Ils soulignent à nouveau l'obligation qu'ont les Etats Membres de régler leurs différends par des moyens pacifiques et de coopérer avec le Conseil de sécurité dans ce contexte. A cet égard, les membres du Conseil prient instamment le Secrétaire général de poursuivre ses efforts et engagent les parties à coopérer avec lui.

Les membres du Conseil de sécurité continuent à déplorer la violation du droit humanitaire international et des autres règles relatives aux conflits armés. Ils sont de plus en plus préoccupés par l'élargissement du conflit provoqué par l'intensification des attaques dirigées contre des objectifs purement civils, des navires marchands et des installations pétrolières d'Etats riverains. Ils demandent que soient respectées, conformément au droit international, l'intégrité territoriale des Etats de la région et la liberté de navigation et de commerce, ainsi que l'exploitation d'installations au large des côtes'."

Le Président

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Conseil approuve cette déclaration du Président.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, au stade actuel, l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de lever la séance, je voudrais saisir cette occasion, puisque c'est sans doute la dernière réunion de l'année, pour faire mes adieux aux membres qui quittent le Conseil de sécurité cette année : l'Australie, le Danemark, Madagascar, la Thaïlande et la Trinité-et-Tobago. Je voudrais les remercier, au nom des autres membres, de leur contribution à nos travaux.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à notre éminent Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts inlassables qu'il a déployés à l'appui des travaux du Conseil, et au personnel du secrétariat, qui n'a cessé de faciliter nos travaux. J'exprime à tous mes meilleurs vœux pour les fêtes à venir et pour la paix dans la nouvelle année.

Joyeux Noël et bonne année.

Feliz Navidad y año nuevo.

S novym Godom.

Xin Nian Kuai Le.

Ras el Sana Mabrouk.

La séance est levée à 20 h 5.